

Nancy 9 Avril 1896.

Mon bon cher ami,

Je trouve, ce soir, en rentrant à Nancy, à la suite de ~~mon~~ petit déplacement en montagne, vos deux lettres j'y réponds bien vite, comme me le permettent les petits loisirs dont je dispose ici; c'est-à-dire très-brièvement.

D'abord, pour ce qui est de votre projet tout aimable, qui tenait à me faire passer par Paris pour regagner Dijon, ~~je~~ suis tout-à-fait touché de la pensée affectueuse qui vous l'a inspiré. Je ne puis pourtant y répondre comme je voudrais. Car mon trajet de Nancy à Dijon se trouve commandé par un arrêt que je dois faire à Langres au profit d'une de mes tante religieuse élue à qui je rends

une visite assidue, que je ne saurais ométre.  
D'autre part, je ne puis pas trop retarder  
mon retour à Dijon, ayant, moi aussi, à  
préparer sans parler d'une conférence, ma  
leçon de rentrée. Là, ne s'est-on pas assis  
de promulgation, la veille même de notre  
départ en vacances, une nouvelle loi sur  
les droits successoraux des enfants naturels,  
dont je suis amené par mon programme à  
parler à nos chers mardi prochains? Enfin,  
vous voyez qu'il faut prendre notre part  
de ne pas nous retrouver cette fois. Du reste,  
si je pourrais espérer de trouver l'occasion  
d'aller à Paris cette année, j'aimerais  
mieux faire ce voyage plus à loisir, et  
en faire profiter ma femme.

Je n'ai pu que fort imparfaitement  
m'acquiescer de la mission, que vous me  
confiez, de m'enquérir des sentiments  
probables de la Faculté de Nancy en vue  
des prochaines élections au Conseil supérieur.

La plupart de nos collègues d'ici, que  
j'aurais pu voir à ce sujet avec  
fruit, étaient absents par suite de  
vacances, d'ailleurs et à priori, je laissais  
de côté les "vieilles brèves", qui, ici  
comme ailleurs, sont aussi imbuës de  
sobriété que vidées de toute conviction raisonnée  
et discutable. Dans le nombre de ceux  
qui pourraient m'éclairer, je n'en trouve  
que Monsieur Binet, un esprit juste,  
pondéré et rassuré. Pour vous parler sans  
ambages ni réticences, il m'a dit que  
M. Buzon n'avait à compter que sur  
peu de voix à Nancy. Et n'est-ce pas  
qu'on lui reproche les dernières réformes opérées?  
Elle de doctrine était acceptée d'instinct  
plutôt même désirée par la majorité de la  
Faculté de Nancy. L'autre matière est  
d'avis, du moins que l'expérience  
était bonne à tenter. Quant à la  
modification du programme des études



de droit civil, les professeurs de Nancy qui  
s'étaient prononcés énergiquement contre l'équipe  
proposée primitivement, parce qu'elle paraissait  
imposer une méthode, acceptent sans difficulté  
la réputation actuellement en vigueur par ce la  
même qu'elle laisse une grande place à la  
liberté du professeur - Mais le grief principal  
qu'on adresse ici à M. Baffroy c'est d'avoir  
joué un rôle trop personnel dans la préparation  
et la confection même des réformes. On lui attribue  
des tendances autoritaires, dont on se défie. Et  
l'on voudrait plutôt un représentant qui se  
fit l'organe des volontés collectives du corps,  
plutôt que le protagoniste d'une œuvre individuelle.

Je vous soumetts ces desiderata, tel qu'il m'a  
eu les comprendre dans ce que m'a dit M. Biset,  
et en toute simplicité. D'ailleurs on n'a aucun  
candidat persona grata; et par conséquent tout  
peut être regagné avec quelque habileté. Je  
me semble quant à moi, que le meilleur  
moyen serait la proposition d'un programme,  
non pas vague et général, mais aussi précis  
et net que possible, entant même dans le  
détails des questions à l'ordre du jour  
comme la réforme de l'agrégation, par exemple.  
De cette façon la position serait nettement prise.  
Et le résultat, quelque il doive être, se  
produirait sur les idées, non sur les personnes.  
C'est ce que j'ai en tête, l'essentiel.  
Bien affectueusement votre  
François Geny

73



Monsieur Raymond Salles,  
Professeur à la Faculté de Droit de Paris,  
chez M. Salles-Lergat.

Beauvois

Ed. d'oe.

COTE D

VESOUL  
9 10  
AVRIL  
HAUTE SAONE

VESUL  
10 10  
AVRIL  
96